

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 45 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Le *Moniteur* publie la note suivante :

« Le traité qui règle les questions relatives au grand-duché de Luxembourg a été signé samedi soir à Londres. Le gouvernement de l'Empereur s'empresse d'en faire connaître les dispositions au Sénat et au Corps-Législatif. »

Toutes les dépêches télégraphiques reçues mentionnent ce résultat.

On lit dans la *Patrie* :

Notre correspondance particulière de Londres ne nous communique que le fait de la signature, dans la soirée de samedi, du traité réglant la situation du Luxembourg.

Le retard de quelques heures apporté à cet événement provient du retard qu'a subi l'arrivée à Londres de plusieurs dépêches attendues par les divers plénipotentiaires.

Avant de se séparer, les membres de la Conférence ont spontanément, en leur nom et au nom de leurs gouvernements respectifs, adressé à lord Stanley, pour lui et pour le gouvernement de la reine, l'expression de leur gratitude.

Indépendamment de la part active prise par l'Angleterre aux négociations préliminaires, lord Stanley a donné, pendant la Conférence, les preuves les plus remarquables de son dévouement aux intérêts de la paix.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante : Londres, 11 mai, 8 h. du soir. — L'Office

Reuter annonce que le traité relatif au Luxembourg a été signé aujourd'hui. Les ratifications auront lieu dans quatre semaines au plus tard. Les Prussiens évacueront alors la forteresse, après avoir fait emporter leurs provisions et leur matériel de guerre. Le Luxembourg continuera de faire partie du Zollverein.

L'Indépendance belge a reçu de Londres le télégramme suivant :

« La Conférence a duré jusqu'à sept heures. Le traité a été signé. Lord Stanley a proposé le désarmement général. »

Les avis de Luxembourg continuent à présenter la bourgeoisie comme fort émue de la privation de la garnison et du démantèlement de la forteresse.

Les Luxembourgeois espèrent que la Conférence ne forcera pas la Prusse à résilier le traité douanier avec le Luxembourg.

L'évacuation de la forteresse de Luxembourg par les Prussiens, dit le *Phare de la Loire*, aura lieu prochainement comme une conséquence de la neutralisation.

Quant à la démolition de cette forteresse, dont il avait été si fort question avant la réunion de la conférence, il est à remarquer qu'elle ne se trouve mentionnée ni dans les explications officielles que lord Derby et lord Stanley ont données au Parlement sur les bases de l'arrangement adopté par la Conférence, ni dans les renseignements que nous transmet le télégraphe.

Suivant le *Pays*, les difficultés relatives à la démolition dont il s'agit se seraient compli-

quées d'une question de chiffres. Les mémoires donnés sur ce point par les ingénieurs porteraient les frais de démolition à 50 millions; chaque partie intéressée recule devant cette dépense, et la question financière pourrait bien avoir pour conséquence la conservation de la forteresse.

Il est certain que la destruction de la forteresse luxembourgeoise n'eût pas donné à la France et à la Prusse pour 50 millions de sécurité.

On écrit de Florence, le 9 mai :

Le ministre des finances a fait, à la Chambre des députés, l'exposé financier qu'il avait annoncé.

Il dit que le déficit au 1<sup>er</sup> janvier 1869 sera de 580 millions de francs.

Le ministre propose de donner la forme d'un impôt extraordinaire aux 600 millions qu'on veut prélever sur les biens ecclésiastiques; une partie de cet impôt serait promptement exigible en employant les titres de rente qui sont déjà au pouvoir du fonds spécial pour le culte.

Les autres 450 millions seraient exigibles en quatre ans. Le reste du montant des biens ecclésiastiques, déjà en la possession du fisc, serait exclusivement destiné au paiement des pensions et des dépenses du culte.

Ainsi 600 millions imposés sur les biens ecclésiastiques seraient libres de passivité, hors une commission de 5 0/0 sur les 450 millions.

Sur cette somme on prélèverait 250 millions pour le remboursement de la Banque nationale. Par suite de ce remboursement, le cours

forcé des billets de banque cesserait dans un bref délai. (Approbation dans la Chambre et dans les tribunes.)

Les exercices 1867-1868 seraient assurés par la voie purement extraordinaire. On éviterait la nécessité de créer avec précipitation de nouveaux impôts, pour pourvoir au déficit ordinaire à partir de 1869. Le ministre pense qu'il faut d'abord compter sur une plus grande productivité des impôts actuels; il propose de mettre en régie les douanes et les tabacs, de céder les octrois aux communes et aux provinces, de faire passer aux finances de l'Etat les centimes additionnels sur les impôts directs, lesquels seraient équilibrés, et, s'il est possible, diminués; de faire la préréquation de l'impôt foncier de manière à obtenir une augmentation du revenu imposable, en cherchant à découvrir cette partie du revenu qui, jusqu'à présent, a échappé à l'impôt sur la richesse mobilière. Tout cela devra s'effectuer dans le cours de 1867.

Quelle que soit l'augmentation qu'on obtienne dans les recettes de l'Etat, cette augmentation entrera en ligne de compte dans l'exercice de 1868; mais cela n'empêchera pas de procéder, dès à présent, à l'établissement de l'impôt sur la mouture, afin de l'appliquer à partir de 1869, et d'y trouver un moyen sûr de couvrir tout déficit que le budget annuel pourrait encore présenter après que les dépenses auront été réduites au minimum indispensable à l'aide des économies les plus fermes et les plus hardies qu'on pourra effectuer.

Cet exposé a été accueilli par de vifs applaudissements.

## FÉUILLETON.

10

## LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

— Qu'attendez-vous de moi ? je suis tout à vous.

— Il s'agit, reprit Robert, de valeurs importantes que je voudrais mettre sous votre garde. Certes, l'argent est un bon compagnon de route, mais il ne faut pas porter toute sa fortune dans sa ceinture: on s'exposerait à être dévalisé par les salteadores des déserts des Pampas, les Droues du Liban, les étrangers de l'Himalaya, etc. Je ne prends donc avec moi que ce qui m'est raisonnablement nécessaire, un peu plus sans doute que les cinq sous du Juif errant, et je viens vous confier un dépôt de deux cent mille francs. Vous me direz que je pourrais placer cet argent et en recevoir l'intérêt; mais alors je ne le trouverais pas disponible quand il me serait utile pour quelque nouvelle excursion, et les voyages des hommes sont plus coûteux que ceux des hirondelles. Je tirerai donc sur vous des traites de 10, de 15, de 20,000 francs, de Constantinople, de Berlin, de Madrid, selon le pays où le caprice m'aura poussé.

A mon premier rhumatisme, je reviendrai. Je reprendrai ma petite fortune, et j'irai me fixer dans le pays où j'aurai trouvé la température la moins malsaine et les hommes les moins mauvais. Ce dépôt, comme vous le voyez, est pour moi une sorte de caisse de secours, pour l'époque où la bise rhumatismale sera venue.

— Il est en sûreté chez moi, dit le colonel. L'argent confié, c'est comme un poète d'honneur: on se ferait brûler la cervelle plutôt que de le laisser enlever.

— Oh! je sais qu'il est en bonne garde, mon brave ami, il n'y a pas de duègne en Espagne capable de veiller aussi bien sur sa jeune señorita, que vous sur le dépôt qui vous est confié.

Tenez, ajouta-t-il en lui remettant un portefeuille et un petit sac de cuir, voici d'abord cent cinquante mille francs en billets de banque. Le reste est un échantillon de l'or de tous les pays. Vous trouverez dans ce sac les souverains anglais, les impériaux de Russie, les guilloumes de Hollande, les frederics de Prusse, les napoleons de France, les doublons d'Espagne, les ruspionis de la Toscane, les pi-toles de Rome, les icossas de la Grèce, les sequins fondouklis de la Turquie, les quadruples du Mexique et les aigles de 5 dollars des Etats-Unis.

Le colonel prit le portefeuille et le sac de cuir et les serra dans son coffre-fort.

## VII. — LA LUMIÈRE SE FAIT.

En accompagnant Robert, le colonel trouva Stella dans le salon.

— Voilà notre ami qui nous quitte encore, lui dit-il, il n'y a que les ennuyés qui restent. Monsieur Despinois ne s'en irait pas, lui!... à moins que ce ne fût pour aller demander à dîner à l'empereur de la Chine.

— Ne vous flattez pas de cette espérance, dit Robert: on lui servirait des nids d'hirondelles, des entrées à l'huile de foie de morue, et il vous reviendrait tout-à-coup de six à sept heures du soir, à l'heure où vous vous mettez à table.

Robert allait sortir, quand on annonça :

M. Faustin de Noirmont.

— Tiens, dit le colonel, c'est précisément un jeune homme que m'a présenté M. Despinois, et qui me va beaucoup mieux que lui.

Robert reconnut Faustin pour l'avoir rencontré chez le colonel, et comme sa figure franche et charmante, son esprit d'un tour naïf et original, lui plaisaient infiniment, il prolongea sa visite.

On causa guerre, blocus, opéra, soirées, raouts, Bourse et voyages. Le colonel parla d'un lion qu'il avait tué en Algérie; Faustin, saisissant ce lion par la crinière, amena tout naturellement la conversation sur la zoologie. Le colonel était très-fort sur les chacals et les panthères d'Afrique; il avait fait quelques observations scientifiques, et il parla d'histoire naturelle avec une animation et une justesse qui charmèrent Faustin.

Stella releva la tête, il y eut un éclair dans ses yeux; elle se promit d'exploiter ce penchant zoologique et les relations de son père avec le jeune savant. Les travaux, les recherches, les courses au jardin des Plantes, etc., etc., rempliraient ces journées vides, qui désespéraient le brave militaire. La vigilante Stella, en sa qualité de bonne étoile, vit là un moyen de réparer le mal qu'avait fait Coraly.

Tout-à-coup la porte du salon s'ouvrit, et le domestique, interrompant la conversation, annonça :

Mlle Yolande de Narcey.  
Faustin reprit un cri de joie; il s'attendait si peu à cette rencontre providentielle! Le cœur lui battit violemment, comme dans l'attente d'un grand événement. Or, ce grand événement consistait à savoir enfin si cette mystérieuse jeune fille avait le

Le ministre des finances répondant à M. L'aporta a dit que le projet d'impôt sur les biens ecclésiastiques serait présenté demain, quoique la convention y relative n'ait pas encore reçu toutes les signatures nécessaires et qu'elle ne puisse les recevoir que dans quelques jours.

Les journaux de Florence disent que M. de Rothschild, le Crédit foncier de Paris et la Banque nationale d'Italie prendront part à l'opération sur les biens ecclésiastiques.

Convaincu que la situation financière de l'Italie et le soin de pourvoir aux exigences de son crédit doivent, avant tout, avant même les questions politiques, réclamer toute la sollicitude du gouvernement italien, M. Ratazzi s'applique avec les plus louables efforts à réaliser ce programme. C'est ainsi que le cabinet de Florence vient de signer avec la maison Rothschild et avec un groupe de banquiers considérables en France et à l'étranger un traité relatif à l'aliénation des biens du domaine ecclésiastique, traité qui mettrait, à une époque rapprochée, six cent millions environ à la disposition du Trésor italien.

On écrit de Florence que les nouvelles qui arrivent en cette ville des divers points de l'Italie constatent l'impression favorable que l'exposé financier présenté par M. Ferrara a produite. On paraît attendre surtout les résultats les plus heureux, pour le Trésor, du système d'économies que le gouvernement serait résolu à appliquer, et dont le roi vient, pour sa part, de donner, en ce qui concerne sa liste civile, un premier et noble exemple.

Le roi d'Italie, en recevant les autorités de Venise, a annoncé qu'il avait donné 50,000 fr. pour les pauvres de cette ville.

Sa Majesté a ajouté qu'elle a l'intention de faire proposer au Parlement italien une loi allouant un crédit de 10 millions de francs pour divers travaux à exécuter à Venise, et notamment pour les travaux de l'arsenal.

L'Opinione, de Florence, se dit autorisée à déclarer complètement inexacte la nouvelle donnée par le *Mémorial diplomatique*, que la Russie n'ait consenti à l'admission de l'Italie à la Conférence qu'à la condition que cette admission ne pût être invoquée comme un précédent constituant pour l'Italie le droit absolu de prendre part aux réunions des grandes puissances. L'Opinione ajoute qu'aucune des puissances représentées à la Conférence n'a proposé de pareilles restrictions, que d'ailleurs l'Italie aurait repoussées. La Russie, dit l'Opinione, loin de mettre obstacle à notre future position en Europe, a déclaré, au contraire, qu'elle voyait avec satisfaction l'Italie occuper parmi les grandes puissances le rang qui lui était dû.

L'Italie rapporte un bruit d'après lequel le

gouvernement anglais aurait résolu de déposer sur le bureau du Parlement les notes échangées pendant le cours des négociations. Elle dit que le gouvernement italien suivra cet exemple, et qu'il communiquera aussi la correspondance diplomatique aux bureaux des deux Chambres.

On lit dans la *Epoca*, de Madrid, du 7, que le projet de loi sur l'organisation de l'armée a été déposé à la Chambre des députés.

La principale innovation apportée par le projet à l'organisation actuelle est la formation d'une seconde armée de réserve. Cette réserve remplacerait les bataillons de garde nationale mobile actuellement existants, et aurait évidemment une consistance militaire bien plus solide.

On écrit de Berlin, le 7 mai, à l'Union de l'Ouest :

C'est aujourd'hui l'anniversaire de l'attentat commis en 1866 sur la personne de M. de Bismark, par le jeune Blind, de Londres. Depuis cette époque, le ministre prussien s'est élevé aux plus grands honneurs de la célébrité. Il a fait une grande guerre, et aujourd'hui même il se trouve à la veille de nouvelles révolutions, desquelles dépendront peut-être le sort de l'Allemagne et les futures destinées de l'Europe. Ce langage vous paraîtra solennel, au moment même où la diplomatie européenne se réunit pour la première fois avec l'espoir d'arriver à une solution pacifique du différend soulevé par l'occupation prussienne dans le Luxembourg.

Eh bien ! je ne puis vous dissimuler qu'aujourd'hui l'expression optimiste qui s'était manifestée dans la presse et dans le public depuis quelques jours fait place à des craintes. Les Allemands s'alarment de la continuation des armements français, et le gouvernement partage cette appréhension. Aussi est-il question, depuis ce matin, de la mobilisation qui serait ordonnée très-prochainement. Tout est prêt, et la mesure en question n'a besoin que de la signature du roi pour devenir une réalité.

Espérons toutefois que cette alerte passera comme toutes celles qui nous avaient inquiétés précédemment. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Nouvelle Gazette de Prusse* publient des articles étranges qu'on ne saurait s'expliquer, si ce n'est par le désir du gouvernement prussien de suivre, dès que cela lui plaira, une ligne plus en conformité avec les aspirations du parti de la guerre. Je crois savoir que le comte de Benstorf a l'ordre de déclarer à Londres que si la Conférence n'arrivait point rapidement à une solution pacifique de la question de Luxembourg, son gouvernement se verrait dans l'obligation de pourvoir à la sûreté de son pays et de l'Allemagne, en se mettant en position de répondre aux

mesures que d'autres pays ne cessent de prendre.

L'activité de la Russie est extraordinaire, et elle a commencé à montrer sa ferme volonté de reprendre son influence extérieure en appuyant les Grecs contre la Turquie. Après avoir écrasé la Pologne, elle retourne à ses anciennes idées penslavistes.

Le cabinet de Saint-Petersbourg travaille à Bucharest, à Belgrade, à Agram, à Prague ; l'Exposition ethnographique qui est sur le point de se réunir à Moscou, n'est qu'un prétexte.

Malgré son apparente protection des intérêts de la paix dans le concert des puissances médiatrices, la Russie est trop liée à la Prusse par la reconnaissance et par ses vues sur le démembrement de la Turquie et de l'Autriche, pour ne pas devoir être considérée comme une alliée de cette puissance en cas d'une guerre entre la France et l'Allemagne.

Le projet de neutralisation de la mer Baltique, mis en avant par les publicistes russes, montre jusqu'à quel point va l'ambition moscovite.

Pour le quart d'heure, nous ne faisons que rire de ce projet fantastique, mais il ne faudrait pas trop oublier qu'en d'autres temps la Russie avait déjà réussi à faire prévaloir la neutralité armée dans les mers. La flotte de la Russie ne saurait jamais se mesurer avec celles de la France et de l'Angleterre, mais la diplomatie russe a toujours été très-forte.

On connaît les rapports qui existent entre la Russie et les Etats-Unis ; et la Suède et le Danemark, qu'on croyait déjà complètement gagnés à l'alliance française, opèrent une volte-face et se montrent soumis à la pression du cabinet de Saint-Petersbourg. Que l'Occident y veille ! les projets moscovites, à mesure qu'ils se dévoilent, se recommandent à toute l'attention de la France et de l'Angleterre.

On lit dans le *Mémorial de la Loire*, de Saint-Etienne :

« M. Chassepot est depuis quelques jours à Saint-Etienne, occupé à surveiller la fabrication de ses fusils, qui prend de jour en jour une plus grande activité à mesure que l'outillage de la manufacture se complète et que le nombre des ouvriers recrutés de toutes parts devient plus considérable.

« Une maison prussienne est venue solliciter, sur notre place, des commandes de sabres-baïonnettes, et il n'est pas dit, vu l'importance et l'urgence de la fabrication de cette arme, que ses offres ne soient pas acceptées. »

Le *Courrier de Bourges* nous apprend que l'on a expédié de Bourges du matériel d'artillerie.

Mais le *Journal de Paris* publie ce qui suit : « On nous annonce que le gouvernement français, voulant donner une preuve de sa modération et aller au-devant des propositions de

désarmement qui pourraient lui être faites, se disposerait à retirer les garnisons qui occupent les places de Stenay (Meuse), Sarrebourg (Meurthe) et Sarreguemines (Moselle).

Nous détachons la nouvelle suivante de la chronique de l'extérieur publiée par le *Mémorial diplomatique* :

« Nous apprenons que le prince de Waldeck se trouve actuellement à Berlin, et qu'on négocie la cession de ses droits de souveraineté à S. M. le roi Guillaume.

» La principauté de Waldeck est, avec celle de Lippe, le plus mince débris de l'ancienne Confédération germanique. En Prusse, on ne néglige rien — les petits ruisseaux font les grandes rivières. »

On écrit de Paris, le 12 mai :

Samedi, au Corps-Législatif, assistance considérable. On s'attendait à une communication du gouvernement relativement aux résolutions adoptées par la conférence de Londres.

La note publiée ce matin par le *Moniteur*, — note qu'on a lue plus haut, — explique suffisamment comment cette communication n'a pas pu être faite. En effet, c'est samedi soir seulement que les plénipotentiaires ont échangé leurs signatures, et ce n'est que vers dix heures que notre gouvernement en a été informé.

La nouvelle s'est aussitôt répandue à Paris. Elle a été accueillie avec une satisfaction des plus vives, particulièrement dans les salons de S. Exc. le comte Cowley, ambassadeur d'Angleterre, qui donnait un grand dîner et une grande soirée en l'honneur du prince de Galles, arrivé, on le sait, pour visiter l'Exposition et prendre part aux travaux de la commission anglaise, dont il est le président.

La satisfaction causée par l'heureuse issue des négociations de la conférence a été d'autant plus grande, que, jusqu'à la dernière heure, plusieurs personnes persistaient à nier la possibilité d'une telle solution.

Bien qu'on ne prévoie aucun incident à l'occasion de la communication dont nous venons de parler, nous croyons savoir que tous les députés seront présents à la séance de demain.

Les souverains et les princes étrangers en ce moment à Paris, ainsi que tout le corps diplomatique se proposent également d'y assister.

Ce nous est une occasion de regretter une fois de plus que le règlement du Sénat ne lui permette pas de recevoir cet auditoire illustre.

Du reste, les nobles visiteurs n'ont cessé, depuis la réouverture des séances, de suivre assidûment celles du Corps-Législatif.

Hier encore, on remarquait le prince Oscar de Suède dans la tribune du président, dont les honneurs lui ont été faits par M. Henri Schneider fils.

nez plus ou moins long, plus ou moins canard et la bouche plus ou moins grande. Sans craindre précisément qu'elle eût une figure de chouette, comme dans son rêve, il tremblait qu'elle ne fût laide.

Un frôlement de soie contre la porte lui donna un frisson dans tout le corps, il ouvrit de grands yeux pour regarder Mlle Yolande.

Elle entra dans le salon.

O bonheur ! cette ombre, cette dame au salon noir, qui s'enveloppait dans la nuit était belle comme le jour !

Ce n'était pas le jour à midi, quand le soleil dardait tous ses feux, c'était le jour qui vient de naître, dont les rayons ont encore une teinte rosée et sont plutôt caressants que brûlants. Le cachet saisissant de sa physionomie était une pureté toute céleste : on la regardait avec cette sorte de respect que l'on a pour l'innocence de l'enfant, tout aussi bien que pour l'expérience du vieillard. C'était une blonde aux yeux bleus, frêle, mignonne, douce, timide ; mais dès qu'elle voyait un devoir à remplir, une misère à soulager, le courage lui venait subitement, comme un ressort cache qui se tend et donne tout-à-coup de la force à la faiblesse.

Son délicieux visage avait ce charme exquis de

l'extrême jeunesse ; non content de la beauté du moment, il gardait encore la grâce enfantine de la veille, et laissait deviner la splendeur du lendemain.

Faustin l'admirait en silence et, pour ainsi dire, les mains jointes. Il était resté immobile dans un coin ; elle ne le vit pas en entrant, fit un petit salut affectueux au colonel et à Robert, et se jeta follement dans les bras de Stella.

Quoique Yolande n'eût que dix-sept ans et que Stella en eût vingt-cinq, elles étaient pourtant amies inséparables. L'intimité avait commencé par l'affection protectrice de Stella, jeune fille, pour la petite Yolande ; puis l'enfant avait grandi, la jeunesse était venue pour Yolande, sans quitter Stella, et le niveau s'était établi.

Yolande était entrée avec son frère Théobald qui, ce jour-là, l'accompagnait par hasard, car il ne se piquait pas de galanterie. Théobald était un fort beau jeune homme, merveilleusement habillé, un sportsman distingué, affectant ces airs froids, britanniques et gentleman, qui sont tout-à-fait bien portés.

Yolande, qui arrivait toute radieuse, dit à Stella en entrant :

— Si tu savais quelle bonne nouvelle je viens

t'annoncer !... Mais comme il fait grand jour chez toi !... comme c'est joli un salon dont tous les rideaux sont ouverts... C'est si beau le soleil !

— En Italie surtout, dit le colonel, à Magenta.

— Viens t'asseoir près de la cheminée, dit Stella.

— Oh ! non, je t'en prie ; laisse-moi me mettre près de la fenêtre, au grand jour.

En s'approchant de la fenêtre, elle passa devant Faustin qui s'avança vers elle.

— Vous ne me reconnaissez pas, Mademoiselle, lui dit-il d'une voix un peu tremblante ; c'est tout simple, car vous n'avez pas même pu m'entrevoir, quoique j'aie eu l'honneur d'être reçu chez vous. Je me nomme Faustin de Noirmont, ou plutôt le monsieur qui ramène les petits chiens.

— Comment c'est vous, Monsieur ! s'écria la jeune fille, qui leva les yeux sur lui.

Il est probable que la charmante physionomie de Faustin, qui portait dans ses yeux son cœur et son esprit, fit impression sur Yolande, car elle rougit en le regardant, et une femme ne se donne pas la peine de rougir pour un homme qui lui déplaît.

— Vous avez été bien surpris, Monsieur, lui dit-elle, d'être reçu chez nous au milieu des ténèbres ; vous nous avez demandé l'explication de cet étrange

mystère ; mon grand oncle allait vous la donner, et moi, pour ne pas l'attrister, je me suis empressée de l'interrompre. Maintenant qu'il n'est plus là, j'ai hâte de vous donner le mot de cette triste énigme.

Mon grand oncle était menacé de perdre la vue, et pour moi, voyez-vous, mon oncle c'est comme mon père. Quand nous avons perdu nos parents, mon frère avait une douzaine d'années ; mais moi je venais à peine de naître. C'est mon oncle qui m'a élevée.

— Quel sympathique rapprochement, pensa Faustin ; son oncle a fait pour elle ce que ma tante Hermance a fait pour moi.

ANNAÏS SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

L'éditeur Dentu, Palais-Royal, à Paris, vient de publier, dans sa collection à 3 francs le volume, LE CRIME D'ORCIVAL, par Émile Gaboriau. Les situations les plus dramatiques, une rare fermeté de style, un intérêt vif et soutenu qui va croissant jusqu'à la dernière ligne, assurent à ce beau drame judiciaire tout le succès de l'*Affaire Lerouge*, dont la 2<sup>e</sup> édition vient de paraître.

Le prince de Galles est également venu, mais il n'est resté qu'un instant. Il s'est retiré au moment où M. E. Ollivier montait à la tribune.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif a terminé samedi la discussion du projet de loi concernant la révision des procès criminels et correctionnels. Après avoir successivement voté les dispositions qui seront appelées à remplacer les articles 445, 446 et 447 du Code d'instruction criminelle, la Chambre a adopté, à l'unanimité des membres votants, le projet de loi dont la présentation, sollicitée depuis longtemps par l'opinion publique, avait été également provoquée par une résolution antérieure de la majorité du Corps-Législatif.

L'Impératrice se rend chaque jour au château de Saint-Cloud pour passer quelques heures auprès du Prince impérial, installé à cette résidence depuis plusieurs jours. Son Altesse Impériale a repris, accompagnée de M. Monnier, son précepteur, ses longues et instructives promenades dans le parc et aux alentours.

Le maréchal Bazaine, qui vient d'arriver de Toulon à Paris, a été reçu par l'Empereur, qui s'est entretenu longtemps avec lui.

Nous lisons dans le *Journal de Paris* : « On nous assure que M. Rouher, fatigué par les travaux de son double ministère et par les efforts énergiques et persévérants au prix desquels il a fait triompher, dans les conseils de l'Empereur, la politique pacifique qui prévaut en ce moment, songerait à prendre un assez long congé aussitôt que l'état des travaux du Corps-Législatif le lui permettra. »

M. Rouher, tenant compte du grand mouvement qui se fait parmi les souscripteurs aux deux emprunts mexicains, s'il faut en croire les *on dit*, aurait déclaré à plusieurs députés que d'ici à quinze jours il déposerait une proposition en faveur des porteurs d'obligations en question.

Le *Moniteur* publie la loi qui accorde à M. de Lamartine une récompense nationale de 50,000 fr. Cette somme, on le sait, ne sera exigible qu'au décès de M. de Lamartine, et les intérêts à 5 0/0 lui seront servis pendant sa vie.

Le rapatriement de notre corps expéditionnaire du Mexique est complètement achevé; le transport l'*Aube*, qui est arrivé à Brest a ramené nos derniers soldats.

La reine de Portugal, qui est arrivée à Paris, voyage sous le nom de duchesse de Guimarães; elle est accompagnée du duc de Loulé.

Par ordre de l'Empereur, on s'occupe activement de préparer les appartements pour les souverains qui doivent venir visiter l'Exposition. On croit que l'empereur de Russie habitera l'Élysée-Napoléon.

Cent mille personnes visitent tous les jours l'Exposition universelle, qu'on peut regarder désormais comme complète.

On compte en ce moment dans le parc du Champ de Mars une dizaine de statues équestres de souverains; ce sont notamment celles de Charlemagne, Philippe-Auguste, Léopold I<sup>er</sup>, roi des Belges, le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche, le roi de Bavière.

Le prince Hubert, l'aîné des fils du roi d'Italie, est attendu le 17 ou le 18 courant à Paris, avec une suite très-nombreuse. Il occupera tout l'hôtel de la légation d'Italie, que l'on achève de disposer pour lui en ce moment.

On écrit d'Alexandrie, à la date du 4 mai 1867, à la *Correspondance Havas*, que le retour des pèlerins, cette période critique que l'année 1865 avait rendue si redoutable, s'effectue cette année dans les meilleures condi-

tions, grâce aux mesures prévoyantes ordonnées par le vice-roi et à la vigilance exercée par les agents sanitaires égyptiens jusque dans l'intérieur de l'Arabie et même à la Mecque, où la santé est restée parfaite et la mortalité très-restreinte.

On donne comme certain à Berlin, que le roi de Prusse se rendra à Paris, en compagnie de l'empereur de Russie qui doit partir, le 20 mai, de Saint-Petersbourg pour Berlin.

Le roi des Hellènes est parti le 10 de Berlin, se rendant à Saint-Petersbourg.

M. Villemessant, fondateur du *Figaro Programme*, s'était interdit, en cédant à M. Lion la propriété de cette feuille, toute participation directe ou indirecte dans un journal théâtral. Cela se passait en 1861, et il paraît qu'il n'en avait plus souvenance en 1865 lorsqu'il créa l'*Événement*, car il y inséra un programme détaillé des spectacles qui a continué à paraître dans le *Figaro* actuel. Le tribunal de commerce de la Seine, sur la demande de M. Lion, vient de lui rappeler ses engagements en jugeant qu'il sera tenu de cesser dans la huitaine toute participation au *Figaro*, et en le condamnant en outre à 5,000 fr. de dommages intérêts et aux dépens.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le conseil municipal s'est réuni vendredi soir, et, après le rapport de la commission du budget, a été appelé à voter sur diverses questions qui lui ont été soumises. Nous devons dire d'abord que les 4,100 fr. proposés par le Maire, pour les Frères de l'École chrétienne, ont été votés à une faible majorité (deux voix). De ce vote il n'y a rien à conclure, puisque c'est une majorité flottante, et qu'il peut être modifié à chaque session.

Entre autres questions soumises au conseil, il en est une qui surprendra tout le monde. Elle touche aux intérêts de la commune, et, par cela même, il est permis de s'en occuper.

Les locataires des maisons acquises par la ville, pour construire l'hôtel des postes, avaient demandé judiciairement à M<sup>me</sup> Renault une indemnité pour le préjudice qu'ils prétendaient éprouver en quittant leurs maisons avant l'époque fixée par leurs baux. M<sup>me</sup> Renault mit la commune en cause, et celle-ci sollicita et obtint du conseil municipal l'autorisation de plaider. Le tribunal, saisi de l'affaire, rendit un jugement qui, reconnaissant le bien fondé de la demande des locataires, condamna M<sup>me</sup> veuve Renault à leur payer la somme de 1,500 fr. et la débouta de sa demande de garantie contre la ville.

Quelques mois après le prononcé de ce jugement, le conseil municipal, par un sentiment que nous ne pouvons comprendre, a cru devoir soumettre de nouveau la question à ses délibérations, et, sans tenir compte du jugement du tribunal, a mis exclusivement à la charge de la ville les 1,500 fr. dont elle avait été exonérée.

Pourquoi le conseil municipal a-t-il accordé une autorisation que plus tard il devait rendre illusoire?

Nous apprenons que la musique de l'École de cavalerie inaugurera jeudi prochain le square du théâtre. Tous les jeudis, ces jeunes musiciens se feront entendre au milieu de ce jardin.

C'est une très-bonne fortune; cet emplacement est beaucoup plus central que la Levée d'Enceinte, et, en cas de pluie, chacun trouvera un abri sous le péristyle du théâtre. Tous les dilettanti seront heureux de cette décision qu'a prise M. le général Crespin, et chacun lui sera reconnaissant de ce nouvel acte de bienveillance qui permettra à un bien plus grand nombre de dames de profiter désormais des soirées musicales.

On lit dans le *Journal de Maine-Loire* :

« Une troupe nomade de Hongrois, dont quelques journaux ont déjà relaté les pérégrina-

tions dans divers départements, est arrivée avant-hier à Angers, et a choisi, pour lieu de campement, le champ-de-foire, situé au bas du boulevard des Pommiers. Elle se compose d'une vingtaine d'individus exerçant la profession d'étameurs, et possède plusieurs voitures et un certain nombre de chevaux.

Ces Hongrois attirent l'attention par la singularité de leur costume et leurs longues chevelures flottantes. Plusieurs portent à leur veste une rangée de cinq ou six boutons, gros comme des œufs de poule et que l'on dit être en argent.

Hier au soir, un grand nombre de curieux sont allés visiter le lieu de campement, où sept tentes servent d'abri à la troupe.

Cette même bande, sans doute, est arrivée à Saumur. Elle campe en dehors de la ville, à l'entrée de l'île du Saule, sur la route de Tours.

Beaucoup de nos concitoyens se sont également déplacés pour voir cette troupe nomade.

On lisait dans le *Phare* de vendredi soir :

Le 10 mai devait être pour notre ville une date fatale; des inscriptions murales effrayantes le prédisaient dans tous les quartiers. Bien des gens y croyaient en faisant semblant d'en rire, d'autres très-naïvement. Afin de rassurer les crédules, l'autorité avait été, dit-on, jusqu'à prescrire des mesures, tant la terreur se propageait.

Il est cinq heures. Jusqu'à présent, rien n'a justifié les sinistres prophéties. Il fait beau temps, tout est calme, pas de comète au ciel, une tranquillité générale : tel est l'aspect rassurant des choses.

Le plus fort du danger doit être passé, et à moins que la catastrophe ne se réserve pour la soirée, tout présage que les poltrons en seront quittes pour la peur.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

SÉNAT.

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du lundi 13 mai 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. LE PREMIER PRÉSIDENT TROPLONG.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. le ministre des affaires étrangères pour une communication du gouvernement. (Mouvement. — Profonde attention.)

S. EXC. LE MARQUIS DE MOUSTIER, ministre des affaires étrangères, monte à la tribune et donne lecture du document dont voici le texte :

« Messieurs les sénateurs,

« La Conférence de Londres a terminé ses travaux. Réunis le 7 de ce mois, MM. les plénipotentiaires ont signé le 11 le traité qui détermine d'une manière définitive la situation internationale du grand-duché de Luxembourg. Le gouvernement français s'était depuis longtemps préoccupé de l'état d'indécision où demeurerait une question si importante pour la sécurité de nos frontières. Que cette sécurité fût assurée par la réunion du grand-duché à la France, ou par toute autre combinaison, le point capital pour nous était que la Prusse, dans la condition nouvelle que lui avaient faite les derniers changements européens, ne conservât pas au-delà de ses limites et en dehors de tout droit international un établissement militaire qui constituait vis-à-vis de nous une position éminemment offensive.

« Nous étions autorisés à espérer que nos relations amicales avec le cabinet de Berlin prépareraient une solution favorable, car notre intention a toujours été de ménager les justes susceptibilités de la Prusse et d'admettre, dans une question qui avait à nos yeux un caractère européen, l'examen loyal des traités et l'intérêt des grandes puissances.

« Nous nous sommes empressés de le déclarer et d'écarter par cette déclaration toute cause de conflit.

« Les puissances ont entamé entre elles des négociations préparatoires, auxquelles nous

avons évité de nous mêler, dans un juste sentiment de réserve et de modération.

« A toutes les questions qui nous ont été adressées, nous avons répondu que nous accepterions toute solution compatible avec notre sécurité et notre dignité que les cabinets recommanderaient à notre adoption comme propre à consolider la paix européenne.

« Nous ne saurions dire trop haut combien les puissances ont montré, dans la tâche qu'elles s'étaient proposée, d'esprit d'impartialité et de désir sincère d'arriver par un exécutable et honorable arrangement au but de leurs efforts.

« Après l'échange des ratifications, le gouvernement publiera le texte du traité qui vient d'être signé; mais il peut, dès à présent, en indiquer les principales dispositions.

« Le préambule de cet acte diplomatique expose que le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, prenant en considération le changement apporté à la situation du grand-duché, par suite de la dissolution des liens qui l'attachaient à l'ancienne Confédération germanique, a invité l'empereur d'Autriche, le roi des Belges, l'Empereur des Français, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, à réunir leurs représentants en conférence à Londres, afin de s'entendre avec les plénipotentiaires du roi grand-duc sur les nouveaux arrangements à prendre dans l'intérêt général de la paix.

« Les souverains ont accepté cette invitation et ont résolu, d'un commun accord, de répondre au désir que le roi d'Italie a manifesté, de prendre part à une délibération destinée à offrir un nouveau gage de sûreté au maintien du repos général.

« Le grand-duc a déclaré qu'il maintient les liens qui rattachent le grand-duché à la maison d'Orange-Nassau; cette déclaration a été acceptée et il en a été pris acte. Le grand-duché a été déclaré État neutre et sa neutralité a été placée sous la sanction de la garantie collective des puissances signataires, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un État neutre.

« Il a été convenu en outre que la ville de Luxembourg cessera d'être une ville fortifiée, et que le roi grand-duc se réserve d'y entretenir le nombre de troupes nécessaires pour y veiller au maintien du bon ordre.

« Le roi de Prusse déclare, en conséquence, que ses troupes actuellement en garnison dans la forteresse recevront l'ordre de procéder à l'évacuation de la place immédiatement après l'échange des ratifications. On commencera simultanément à retirer l'artillerie et les munitions; pendant cette opération, qui s'achèvera dans le plus court délai possible, il ne restera dans la place que le nombre des troupes indispensables à la sûreté et à l'expédition du matériel de guerre.

« Le grand-duc s'est engagé, de son côté, à prendre les mesures nécessaires afin de convertir la place en ville ouverte au moyen d'une démolition qu'il jugera suffisante pour remplir les intentions des puissances.

« Ces travaux commenceront immédiatement après la retraite de la garnison et s'effectueront avec tous les ménagements que réclament les intérêts des habitants.

« Les ratifications doivent être échangées dans l'espace de quatre semaines au maximum.

« Ce traité répond pleinement aux vœux du gouvernement français. Il fait cesser une situation créée contre nous dans de mauvais jours et maintenue depuis cinquante ans; il donne à notre frontière du Nord la garantie d'un nouvel État neutre.

« Il assure au roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, une entière indépendance.

« Non-seulement il supprime les causes d'un conflit imminent, mais encore il donne de nouveaux gages à l'affermissement de nos bons rapports avec nos voisins et à la paix de l'Europe.

« Le gouvernement de l'Empereur pense qu'il doit se féliciter d'avoir obtenu ces résultats

et d'avoir pu, en même temps, constater combien les sentiments des puissances à notre égard se sont montrés équitables et amicaux.

Il croit enfin utile de faire ressortir ce fait que, pour la première fois peut-être, la réunion d'une conférence, au lieu de suivre la guerre et de se borner à en sanctionner les résultats, a réussi à la prévenir et à conserver à l'Europe les bienfaits de la paix.

Il y a là un indice précieux des tendances nouvelles qui prévalent de plus en plus dans le monde, et dont tous les amis des progrès pacifiques et de la civilisation doivent se réjouir. (Mouvement marqué d'approbation.)

M. le président donne acte de la communica-

tion qui vient d'être faite au Sénat. La séance continue.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

**Marché de Saumur du 11 Mai.**

Froment (l'h. 77 k.)	25 93	Paille de ratelier	44 25
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	24 93	(hors barrière)	
Seigle	16 —	Paille de litière, id.	— —
Orge	13 —	Foin id.	56 85
Avoine (entrée)	12 —	Luzerne (les 750 k)	60 48
Fèves	16 —	Grainedelin (70 k.)	27 —
Pois blancs	21 —	— detréfle (%k)	100 —
— rouges	18 —	— de luzerne	90 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	72 —	— de chenevis	28 —
— de chenevis	46 —	Amandes cassées	— —
— de lin	50 —	(les 100 k.)	— —

**COURS DES VINS (1).**

<b>BLANCS (2).</b>		
Coteaux de Saumur, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60 à 70
Ordin., envir. de Saumur 1866.	1 <sup>re</sup> id.	42 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1866.	1 <sup>re</sup> id.	40 à 45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866.	1 <sup>re</sup> id.	40 à 45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1866.		30 à 35
<b>ROUGES (3).</b>		
Souzay et environs 1866.		60 à 65
Champigny, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Varrains, 1866.		60 à 65
Varrains, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	60 à 65
Bourgueil, 1866.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Id.	1 <sup>re</sup> id.	55 à 60
Restigny 1866.	1 <sup>re</sup> id.	50 à 55
Chinon, 1866.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

**BOURSE DU 11 MAI.**

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 68 90.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 98 00

**BOURSE DE 15 MAI.**

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 15.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 1 fr. — Fermé à 99 00

P. GODET, propriétaire-gérant

M. PATOUILLE, ancien notaire à Montreuil Bellay, désirent retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE CANNUÉ.**

Les créanciers de la faillite du sieur Cannu, boulanger, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 17 mai courant, à 9 heures et demie du matin, pour délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etudes de M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>re</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, et BOUILLY, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**VENTE**

SUR LICITATION,

Et aux enchères publiques,

DE

**DIVERS IMMEUBLES**

Dépendant des successions du sieur Etienne Urbain Lebarbier, ancien vétérinaire, décédé à Allonnes, et de la dame Anne Farouelle, son épouse.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M<sup>re</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, le dimanche 9 juin 1867, à midi précis.

On fait savoir qu'en exécution de deux jugements rendus contradictoirement entre les parties par le tribunal civil de Saumur, le 27 décembre 1866 et le 30 mars 1867, enregistrés :

Et à la requête de :

1<sup>o</sup> La dame Anne Tortu, veuve de M. René Chesneau, propriétaire, demeurant à Brain ;

2<sup>o</sup> François Peltier, cultivateur, demeurant au Pied-Mailloche, commune de Varennes ;

3<sup>o</sup> Marie Tortu, épouse autorisée du sieur François Tessier, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay, et celui-ci pour l'assister et autoriser ;

4<sup>o</sup> Rose Tortu, épouse autorisée du sieur Girard, propriétaire, demeurant à Saint-Lambert-des-Levés, et celui-ci pour l'assister et autoriser ;

5<sup>o</sup> Jean Tortu, propriétaire, demeurant aux Gourdes, commune de Varennes ;

6<sup>o</sup> La dame Anne Tortu, femme autorisée du sieur René Cholet, propriétaire, demeurant à Varennes, et celui-ci pour l'autoriser ;

7<sup>o</sup> La dame Marie Audineau, épouse autorisée de Pierre Guépin, propriétaire, demeurant à la Farolierie, commune de Brain-sur-Allonnes, et celui-ci pour l'assister et autoriser ;

8<sup>o</sup> La dame Anne Audineau, veuve de François Barillet, demeurant à la Boumette, commune d'Allonnes ;

Poursuivants, ayant pour avoué constitué M<sup>re</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8 ;

En présence de :

1<sup>o</sup> Mademoiselle Anne Hervé, sans profession, ancienne domestique, demeurant à Allonnes,

Co-licitante, ayant pour avoué constitué M<sup>re</sup> Bodin, avoué près le tribunal civil de Saumur ;

2<sup>o</sup> M. le maire de la commune d'Allonnes, agissant au nom et comme représentant cette commune,

Co-licitant, comparant par M<sup>re</sup> Labiche, avoué près le tribunal civil de Saumur ;

3<sup>o</sup> M<sup>re</sup> Marie Plaçais, épouse du sieur Jean Tortu, cultivatrice, demeurant à la Monée, commune de Saint-Lambert-des-Levés, cette dame au nom et comme tutrice dative du sieur Tortu, son mari, interdit.

Ayant pour avoué M<sup>re</sup> Coulbault ;

Et encore en présence du sieur Louis Chevallier, cultivateur, demeurant à la Petite-Bourgoonnée, commune de Saint-Martin-de-la-Place,

Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de l'interdit Jean Tortu ;

Il sera, le dimanche 9 juin 1867, à midi précis, en l'étude de M<sup>re</sup> Charles Denieau, notaire à Allonnes, et par le ministère dudit M<sup>re</sup> Denieau et de M<sup>re</sup> Bouilly, notaire à Brain-sur-Allonnes, tous deux commis à cet effet, procédé à la vente, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés :

**DÉSIGNATION DES BIENS.**

**ARTICLE PREMIER.**

Biens indivis entre les héritiers de M<sup>re</sup> Lebarbier et M<sup>re</sup> Anne Hervé.

Une maison, située au bourg et en la commune d'Allonnes, composée d'une chambre à cheminée, une autre chambre froide, une autre chambre en suivant aussi à cheminée, toutes trois carrelées en carreaux de terre cuite de diverses grandeurs, avec ouverture sur la route de Saumur à Bourgueil ; grenier sur lesdites trois chambres, escalier en pierres dans la cour, au midi en retour d'équerre, au levant une chambre froide aussi carrelée, un hangar dans lequel est un pressoir avec ses ustensiles, grenier sur le tout, aussi carrelé ; au midi de la cour, un autre bâtiment séparé des derniers par un petit espace, composé d'une écurie, chambre à cheminée non carrelée, un cellier en suivant, l'écurie seule en bas côté, le surplus en comble, grenier sur le tout couvert en ardoises, puits, grande porte d'entrée au couchant des premiers bâtiments donnant sur ladite grande route, cour et jardin. Le tout contenant environ quatre ares quarante centiares, porté au cadastre sous les numéros 121, 121 bis, 122 et 123, section C, et joignant : du levant M<sup>re</sup> Hervé, murs mutuels, du midi M. Casimir et ladite D<sup>re</sup> Hervé, murs aussi mutuels, du couchant M. Renard-Deschamps, mur mutuel à la hauteur du grand bâtiment, suivant acte passé devant M<sup>re</sup> Dion, notaire à Saumur, le vingt-six février mil huit cent-cinquante, enregistré le vingt-neuf dudit mois ; — tous ces bâtiments couverts en ardoises et tuiles.

Mise à prix, 5,000 fr.

A reporter, 5,000 »

Report, 5,000 fr.

**ARTICLE DEUXIÈME.**

Biens indivis entre les héritiers de M<sup>re</sup> Lebarbier et la commune d'Allonnes.

1<sup>o</sup> Un morceau de terre, situé à la Gagnerie, commune d'Allonnes, contenant environ 25 ares, joignant : du levant le chemin, du midi M<sup>re</sup> Leu-reuil, du couchant M. Mahet, et du nord les héritiers Hou.

Mise à prix, douze cents francs, ci. 1,200 »

2<sup>o</sup> Un morceau de terre, situé à la Haute-Prée, même commune, contenant environ 22 ares, joignant du levant le sieur Sendrier, du midi et du couchant M. Lenain, et du nord la Boire-de-l'Anguillère.

Mise à prix, huit cents francs, ci. 800 »

**ARTICLE TROISIÈME.**

Biens indivis entre les héritiers de M<sup>re</sup> Lebarbier.

1<sup>o</sup> Une longe de terre en pré, nommé le Patis, contenant 10 ares 5 centiares environ, section G, numéros, joignant du levant le sieur Leray, du midi la Boire-de-l'Anguillère au Pont-de-Bois, du couchant la même boire et le chemin de Russé, et du nord M. Jean Moreau.

Mise à prix, six cents francs, ci. 600 »

2<sup>o</sup> Une portion de pré clos, à la Haute-Prée, contenant 20 ares, à prendre au midi d'un plus grand morceau de pré, numéro 570, section G, contenant 48 ares 50 centiares par le cadastre et par l'arpentage 43 ares, sans y comprendre les rues du midi et du couchant, laissées pour passage à d'autres propriétaires de ladite prairie. Cette portion joignant : du levant M. Chantreau, fossé entre du présent, du couchant et du midi les rues, et du nord M<sup>re</sup> Hervé. Cette portion contient 20 ares, et en dépendront les portions de rues au couchant et au midi.

Mise à prix, onze cent dix francs, ci. 1,110 »

3<sup>o</sup> Et un morceau de vigne, situé dans les Champs-Brunets, commune d'Allonnes, affilé de sept rangées, faisant partie des numéros 155 et 156 de la section F du cadastre de ladite commune, et joignant du levant la commune d'Allonnes, du midi M<sup>re</sup> Deshorties, fossé mutuel entre, du couchant M<sup>re</sup> Frugier, et du nord

A reporter, 8,710 »

le Clos-Rattier, ou acquéreurs Petor.

Mise à prix. 1,250 »

Total des mises à prix. 9 980 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>re</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, dépositaire du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> A M<sup>re</sup> BOUILLY, notaire à Brain-sur-Allonnes ;

3<sup>o</sup> A M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE, BODIN et LABICHE, avoués à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 11 mai 1867.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 14 mai 1867, 1<sup>o</sup>, c<sup>o</sup>. Reçu 1 franc 15 centimes, dixième et demi compris. (292)

Signé : PARISOT.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En l'étude de M<sup>re</sup> FERMÉ, notaire à Chinon,

**LA PROPRIÉTÉ**

**DE LA CONTERIE**

EN TOURAINE,

Dans un des sites les plus pittoresques de la vallée de la Loire, à 4 kilomètres de la station de Port-Boulet (ligne de Paris à Nantes).

Cette propriété, complètement à l'abri des inondations, consiste en : jolie maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation pour fermiers, remise, écuries, cour, servitudes, jardins, vergers, pièce d'eau, prés, vignes et luzernes, le tout d'une contenance de 6 hectares, clos de murs et de fossés.

S'adresser à M<sup>re</sup> FERMÉ, notaire à Chinon. (293)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**VENTE D'ARMES**

PIÈCES D'ARMES

ET

ACCESSOIRES HORS DE SERVICE.

Le jeudi 23 mai 1867, à midi, au château de Saumur, par le ministère du Receveur des Domaines, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques :

1<sup>o</sup> De 297 fusils français et étrangers ;

2<sup>o</sup> De 45 mousquetons français et étrangers ;

3<sup>o</sup> De 55 pistolets français et étrangers ;

4<sup>o</sup> De 197 sabres français et étrangers, etc. ;

Renis au Domaine par ordre ministériel du 25 mars 1867.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 0/0.

Saumur, le 13 mai 1867. Le Receveur des Domaines, PARISOT. (294)

Etude de M<sup>re</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE**

UNE

**TRÈS-BELLE MAISON**

Occupée par MM. Beissat, et Saint-Jean, au coin de la rue Cendrière.

S'adresser à M<sup>re</sup> LEROUX, notaire Saumur. (288)

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Située rue de la Grise, et précédemment occupée par M. de la Martinière.

S'adresser à M<sup>re</sup> DE LA MARTINIÈRE, rue Pavée, ou à M<sup>re</sup> LEROUX, notaire. (295)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Avec cour, écurie et remise,

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.

S'adresser à M. BAILLOU DE BROUSSE, à Saumur.

UN JEUNE HOMME de 28 ans désire un emploi dans une maison de commerce, pour la vente ou pour la comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

**SPÉCIALITÉ**

de

**PAPIERS PEINTS.**

Grand Assortiment

de

**HAUTE NOUVEAUTÉ.**

Depuis 15 centimes le rouleau et au-dessus.

**CHEVILLOT,**

Rue d'Orléans, 50, Saumur.

**Guérison radicale**

des **Hernies**

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON (voir l'instruction, qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL SIMON, bandagiste-hiennais aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu Pierre Simon. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée). (15)

**RHUMATISMES,**

Goutte.

L'Onate chimique anti-rhumatisme du Dr Pattison soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte, les Rhumatismes de toute sorte, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge. En rouleaux, à 2 fr. et à 1 fr., chez M. J. Oupharmacien de 1<sup>re</sup> classe, place de la Blauge, 58. (478)

Saumur, imp. de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.